### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE TERRITOIRES DE LA NIÈVRE

# Mutation de parts de groupements forestiers à titre gratuit Impôt solidarité sur la fortune

•	1
А	Z

## **DEMANDE DE CERTIFICAT (GF)**

Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à L.124-4 et L.313-2 du code forestier ; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière ; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

	PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION						
	1. Département : Nièvre						
	2. Demande reçue le I_I_I_I_I_I_I_I						
t	3. Enregistrée sous le numéro II_I_I_I_I_I_I_I_I						

#### INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

- 1 La présente demande doit être adressée à la Direction départementale des territoires de la Nièvre 2, rue des Pâtis BP 30069 58020 Nevers cedex.
- 2 La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celuici devra joindre un pouvoir écrit.
- 3 Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
- 4 Les pièces suivantes seront jointes à la demande :
  - 1 Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
  - 2 La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,
  - 3 Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
  - 4 Les statuts du groupement forestier,
  - 5 La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),
  - 6 Une notice d'information (imprimé A 4) signée par la personne représentant le groupement forestier,
  - 7 L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
  - a de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 793 du code général des impôts et par le décret du 28 iuin 1930.
    - b s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées.
    - c s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.
  - 8 Le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable (CERFA n° 14350-01) pour l'ISF
- NOTA 1 Si les pièces 1-2-3-4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3)
- NOTA 2 L'engagement (pièce 7) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement
- 5 Le délai de délivrance du certificat est de deux mois ; le certificat délivré est valable selon le cas deux ans (mutation) ou 10 ans (impôt sur la fortune).

### 1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA MUTATION

11 – Dénomination du groupement :
12 – Siège social :
13 – Représentant du groupement : M. (nom - prénom)  Qualité  Domicile
14 – Appellation de la propriété (éventuellement) :
15 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement forestier sise dans le département :  Hectares ares centiares
16 – Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en feuillets numérotés
17 – Nombre de parts sociales objet de la mutation

REGLER LA SUCCESSIO	N	PROP	RIETE				
M.		M. (no	m)				
Résidence :			:				
		Adress					
Téléphone :		Téléph					
тетерноне .		Тегерп					
<b>4 GESTION DE LA PROP</b> 4 – 1 Type de garantie de ge inutile(s) et compléter le cas é		propriété ou	sur une pa	artie de la p	propriété (rayer la ou les mention(s)		
Type de garantie	Numéro	Si	urface d'app	plication	Période d'application		
Plan simple de gestion							
Code de bonnes pratiques syl	vicoles						
Règlement type de gestion							
4 – 3 Observations éventuelle  5 MUTATION(S) ANTÉRI	stifié le I <u>I I I I I</u> s  IEURE(S) DE PARTS SOCIAL es I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	<b>.ES A TAXI</b> I   II	II I_	_I_I_I_	U <b>ITS</b> I IIII IIII IIII		
<b>6</b> PROPRIÉTÉS DU GROUI	PEMENT FORESTIER SITUÉES	S DANS D'A	AUTRES D	DÉPARTEM	MENTS		
6-1 DÉPARTEMENT(S)	6-2 COMMUNE(S)	6-3 SURFACE hectares ares ca			6-4 Observations(s)		

3 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA

## 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2 NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE

indiquer notamment si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales des territoires concernées – préciser les dates) :

## 8 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

2

- Sollicite(nt) la délivra	nce d'un certificat attestant pour la	a propriété désignée	que:
a - Les bois et fo	orêts appartenant au groupement fo	restier précité et ay	ant une surface de :
	Hectares	Ares	Centiares (1)
Sont susceptible code forestier	s de présenter une des garanties de	gestion durable pré	èvues aux articles L. 124-1 à L. 124-4 et L. 313-2 du
b - Les friches e	t landes d'une surface de :		
	Hectares	Ares	Centiares (1)
Sont susceptible	s de reboisement et présentent une	vocation forestière	
c - Les terrains p	pastoraux d'une surface de :		
	Hectares	Ares	Centiares (1)
Sont susceptible	s d'un régime d'exploitation norm	ale.	<del></del>
- Joint (joignent) les pie	èces énumérées au 4° des instruction	ons portées en page	1 de la présente demande.
- Certifie(nt) exactes le	s informations portées sur la prése	nte demande ainsi a	ue sur les nièces jointes

NOM – PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	NOMBRE DE PARTS	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (2)

<sup>1 -</sup> Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, ne porter que les surfaces incluses dans le département et, de ce fait,

figurant dans la désignation de propriété (imprimé B 1)

2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés.

	1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE						DATE I <u>I</u> I_I					<u>II</u> I
	1 - 1 Agent traitant											
	1 - 2 Instructions p	articulières										
	2 TRAITEMENT I	DE LA DEN	MANDE	-								_
	2 - 1 Situation						Date de la visi	te des l	ieux	III_	_III	
Group	e(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	) SU	RFA	.CE	Nature réelle (2)	Peupleme	ent forest	tier	Desserte	Observations	
	parcenes (1)		ha	a	ca	(2)	Traitement	Age	Dens			_
		_									er plus de 30% de	e
	TOTA	L				la surface des pr totalité des prop			forestie	r (rapport à c	alculer sur la	
DONT	<ul><li>Bois et forêts</li><li>Friches et landes</li></ul>	<b>;</b>										
	- Terrains pastorai	ux										
	2 - 2 Vérification documents cadastra		et patrin	nonia	ale (con	cordance entre	la désignation	n des p	ropriéte	és – imprir	mé B 1 – et le	S
	OUI	NO	N Dans o	e ca	s précis	ez :						
	2 - 3 Mutation(s) a		_		•		sociales) (3)	Γ	NO	N	OUI	
	aur.			ا ا ۱		<b>7</b>	т.	,			T T	
	Dossier (s) N°	На		A		Ca	J	usqu au	l 11	III	11	
	3 CONCLUSION	DE I 'A CEI	NIT TD A I	TAN	IT (2) (3	2)						
		DE L'AGE	NI IKAI	IAN	(1 (2) (3	o)			- 1-1544	1. 12		
	3 - 1 Avis									_	ment trentenair	е
	<ul><li>1 - Les bois et forêts durable prévues aux</li></ul>							ON L	OU		présenter	_
	2 - Les friches et land vocation forestière	des sont susce	eptibles de	rebo	isement	et présentent une	NO.	)N	OU	I N	Ion exigible	_
	3 - Les terrains pasto normale	raux sont sus	ceptibles d	l'un r	régime d	'exploitation	NO	)N	OU	I		
			tainaa (2)									
	3 - 2 Informations	complemen	taires (2)									
	4 DÉCISION DE I	L'ADMINIS	STRATIO	N (3	3)							_
	4 – 1 Certificat	négatif avec	f		ositif ans		e de la décisio lusion de parc		II_	<u> </u>	_II	
	4 – 2 Observation(s	s):				Visa						

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

<sup>1)</sup> Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à .... (identifier les tenants sur le plan cadastral)
2) <u>Si besoin</u>, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)
3) Mettre une croix dans la case appropriée